

# SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

DC : 30/11/2022

Le huit décembre deux mille vingt deux à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence du maire, Monsieur BONNEFOY Hubert.

Etaient absents excusés : Messieurs JALLET Sylvain et CAHUET Pierre.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé.

## **DEVIS COMPTEUR GAZ POUR SALLE MICHEL PHILIPPE**

Le conseil municipal examine le devis de la société SE2C d'un montant de 489,57€ HT (587,48€ TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition de prix et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et à procéder à la liquidation de la facture.

## **PLUI**

Suite à la transmission aux conseillers du rapport concernant le PADD, aucune remarque n'a été faite. Le cabinet « Le Triangle » a transmis un plan communal sur lequel sont portés les éventuels terrains constructibles. Nous avons fait remarquer que cette proposition ne nous convenait pas et avons demandé un rendez-vous auprès de Mme ALARCON chargée de l'aménagement du Territoire à la Communauté de communes. Nous avons fait un certain nombre de remarques et de suggestions. Nous sommes dans l'attente d'un retour sur la prise en compte de ces remarques.

Il faudra aussi déterminer les bâtiments susceptibles de changer de destination dans les dix ans à venir.

## **TAXE DE SEJOUR**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 la taxe de séjour s'appliquera sur le gîte. Le taux appliqué sur les meublés de tourisme est de 3% (les mineurs sont exemptés). La commune fera une déclaration mensuelle à l'office de tourisme chaque mois et procédera à un règlement deux fois par an à la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse.

## **FIBRE**

Réunion du 6 décembre 2022 avec le département 71 et Orange.

Nous avons fait remarquer la mauvaise implantation de trois poteaux et avons demandé leurs déplacements. Les poteaux téléphoniques situés sur la zone d'enfouissement rue des Panissières et rue de la Pyre risquent de rester quelques mois supplémentaires du fait que la fibre y est déjà posée.

Les travaux sont terminés ; la mise en service doit être faite courant 2023.

## **CHEMIN ABERGEMENT**

Le Maire propose de rouvrir au public le chemin rural situé à l'Abergement au lieu-dit Champ Guerin.

Le Maire propose de prendre un arrêté pour obliger les propriétaires forestiers en bordure de la route de l'Abergement à couper les bois sur 3m de manière à préserver la route et à diminuer le risque de chutes d'arbres et de branches. Nous nous renseignerons sur les conditions d'application et de légalité d'un tel arrêté.

## **INVESTISSEMENT 2023**

Le conseil municipal décide des travaux suivants :

- Réfection murs et toits bâtiments communaux (devis en cours)

- Travaux sur clocher (à voir pour croix penchée et abat son) + infiltrations
- Aménagement terrain pour activité sportive type city-stade

Des devis seront demandés.

## **APPEL A PROJETS 2023**

Une demande de subvention au département 71 sera faite avant le 31 décembre 2022 pour les travaux de réfection des bâtiments communaux.

## **SYNDICAT DES COSNES**

Un rapport concernant la dissolution du syndicat des Cosnes est présenté par Monsieur FICHOT Jean-Michel.

## **DEMANDES DE SUBVENTION**

Le conseil municipal décide de ne pas octroyer d'aide financière à l'association des conscrits ainsi qu'à l'association Christelle.

## **DIVERS**

- **Bilan gîte**

Le Maire présente un bilan de mi-parcours (démarrage en avril 2022) du fonctionnement du gîte. A ce jour, le bilan s'avère équilibré, voir positif.

- **Travaux lotissement**

Les travaux commenceront en début d'année 2023. Le Maire propose le busage du fossé situé le long de la parcelle B499, proposition acceptée (demande à faire auprès de la DDT).

Après inventaire, il est décidé de commander de la nouvelle vaisselle pour la salle Michel PHILIPPE.

- Le Maire propose le changement des horaires d'ouverture de la mairie au public. Proposition acceptée. Nouveaux horaires : Mercredi de 10h à 12h30 et le Vendredi de 16h à 18h30.

- Il est décidé de renouveler la distribution de paniers garnis ou autre aux personnes âgées de plus de 75 ans. Il est aussi décidé de renouveler les cadeaux « bons d'achats » aux bébés de l'année et aux jeunes diplômés :

50€ par bébés (4 bébés nés en 2022)

40€ par jeunes diplômés (4 jeunes concernés)

Fin de la séance à 22h10.